

Conférence de presse

DU BIAIS MACAREL !



DU BIAIS MACAREL !

Explosion des charges, non application de la loi Egalim, augmentation massive des contraintes sur les exploitations (environnement, zone vulnérable, contrôles en tout genre, ...), paiements PAC en retard pour certains, nouvelle politique à l'installation et à la transmission... voilà quelques exemples des problèmes que subissent les agriculteurs aveyronnais actuellement.

Dans ce contexte, l'État propose uniquement des mesurottes qui sont bien loin d'être à la hauteur ! Bien souvent en décalage avec les réalités que nous vivons.

On marche sur la tête !

Tout cela souligne surtout que les décisions sont prises sans « bon sens » et sans connaissance du terrain.

Jusqu'à quand les agriculteurs vont-ils supporter cela ? Ils ont besoin de vraies réponses à leurs problèmes ... DU BIAIS MACAREL !

Pour exprimer leur lassitude face au manque de biais de l'État, les agriculteurs aveyronnais, à leur tour, retournent les panneaux de signalisation d'entrée et de sortie des villages et villes du département ; et apposent un autocollant sur lequel est inscrit « DU BIAIS MACAREL ! »





Augmentation des charges



Les agricultrices et agriculteurs ont connu une flambée des prix agricoles en 2022. L'indice IPAMPA qui mesure les variations des prix d'achat supportés par les exploitations agricoles pour leurs intrants de production et leurs dépenses d'investissement était de + 21,8 % en 2022. Ce dernier reste encore à un niveau supérieur entre la période janvier – avril 2022 et la période janvier – avril 2023, + 6,8 %.

L'État n'a rien trouvé de mieux que de décider de supprimer la niche fiscale sur le GNR qui représenterait une hausse des charges, en moyenne, de 3 500 € pour une exploitation de 70 hectares. **Où est le biais ?**

Bruno le Maire souhaite, selon son tweet du 7 septembre, « [...] faire basculer notre fiscalité d'une fiscalité brune [...] à une fiscalité qui valorise les investissements verts ».

Depuis plusieurs années, nous demandons au gouvernement des alternatives au GNR (carburants verts, hydrogène,...) mais ces demandes sont toujours restées sans réponse.

Aujourd'hui, la suppression de la niche fiscale n'a aucun impact sur la transition écologique, elle a pour seul objectif d'augmenter les taxes payées par les agriculteurs, sans aucun effet sur la consommation de gazole non routier, ni sur son impact carbone.

Le gouvernement obtient alors un meilleur rapport sur son budget vert, en améliorant l'impact environnemental des crédits budgétaires et des dépenses fiscales, inscrit dans le projet de loi finances.



Les accords internationaux - clauses miroirs

Les agricultrices et agriculteurs subissent depuis plusieurs mois les déclarations erronées contre l'élevage.

Alors que le gouvernement revendique que « 100g de protéines végétales génèrent de 60 à 90 % de gaz à effet de serre en moins que 100g de protéines animales » comment ne pas être excédé face à une déclaration remettant en cause l'ensemble d'un secteur économique, des savoir-faire et des filières ?

D'autant plus que cette affirmation est scientifiquement fautive mais elle est encore une fois une pierre de plus dans l'entreprise de destruction de l'élevage ruminant français.

Les gaz à effet de serre ne peuvent pas servir d'argument alors que la politique globale menée par le gouvernement encourage à des pratiques au bilan carbone désastreux comme l'importation de viande via les accords internationaux récemment ratifiés (CETA, MERCOSUR,...) pour laquelle les conditions de production ne se soucient peu ou pas de la durabilité des systèmes agricoles. **Où est le biais ?**

Le stockage du carbone par les prairies a été prouvé, éprouvé et approuvé. Tout le monde s'accorde à dire qu'elles limitent les émissions de gaz à effet de serre en stockant le carbone, qu'elles sont sources d'une biodiversité phénoménale, qu'elles dessinent les paysages et contribuent à fabriquer des produits de qualité.



La loi EGALIM 2

La Loi EGalim 2 que nous soutenons instaure une nouvelle logique dans la construction du prix avec :

- Une part agricole dans le prix des produits alimentaires qui est sécurisée ;
- Les indicateurs de coût de production et leur évolution sont pris en compte : la clause d'indexation permet de faire évoluer les tarifs en cas de hausse des coûts de production ou de modification des conditions de marché ;
- La relation commerciale entre le producteur et son acheteur est sécurisée grâce à un contrat pluriannuel.

Jusqu'à présent, il y a peu de transparence dans les coûts et les charges des entreprises dans les filières contrairement aux producteurs qui affichent clairement leurs coûts de production.

L'Etat doit intervenir à ce niveau et faire respecter sa loi et ne pas hésiter à appliquer des pénalités. C'est dans l'intérêt des producteurs comme des consommateurs. **Du biais macarel !**



La pression administrative

Les agricultrices et agriculteurs sont confrontés à un nombre incalculable de réglementations. A chaque réforme de la PAC, la charge s'alourdit un peu plus. Il devient alors de plus en plus difficile de les appréhender toutes (même pour les agents de l'administration d'ailleurs !). Dans cette confusion générale, certaines mesures demandées sont en plus incohérentes et vont à l'inverse des objectifs visés.

Par exemple : une prairie temporaire devient administrativement permanente après 5 années alors que sur le plan agronomique, elle se situe dans une rotation de 7 ou 8 ans. Pour maintenir le caractère temporaire, les agriculteurs les labourent donc à 5 ans ce qui est un non-sens agricole et écologique. **Où est le biais ?**

La députée de Maine et Loire Anne-Laure Blin, secrétaire de la Commission des Affaires Economiques, a été désignée co-rapporteur d'une investigation sur les contrôles qui sont opérés dans les exploitations.

L'objectif de cette investigation est de mettre en lumière les difficultés engendrées par des contrôles divers souvent sans concession pour les pratiques agricoles.

Anne-Laure Blin a notamment pris contact avec la FDSEA et les JA Aveyron pour connaître le ressenti du terrain dans le département.



Les paiements PAC

Chaque année, les agricultrices et agriculteurs ont un mois et demi pour réaliser leur déclaration PAC du 1er avril au 15 mai. Tout retard est pénalisé à partir du 1er jour.

Par contre, quand l'ASP a du retard dans les paiements, ils ne sont pas pénalisés. Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais. **Où est le biais ?**

Les acomptes ont lieu mi-octobre. Cette année, à date du 25 octobre, 10 % des bénéficiaires de la PAC n'avaient pas reçu leurs acomptes sur les paiements de base !



Nouvelle politique à l'installation et à la transmission



L'année 2023 était censée marquer un grand tournant de la politique d'installation des nouveaux agriculteurs, avec le programme 2023-2027 de la PAC qui délègue aux régions la gestion des aides à l'installation et à l'investissement.

Sur le terrain, on relève des incohérences dans le transfert de compétences de l'Etat aux Régions. On fait face à un manque d'anticipation et de préparation et dans cette situation, les deux structures se renvoient la balle.

A ce jour, l'aspect financier du dispositif de la DJA est réglé, mais l'aspect d'accompagnement n'est aucunement avancé. Comment cet accompagnement s'organise, quid du stage 21 heures qui était animé par des jeunes agriculteurs, quid du point accueil installation ? Nous n'avons pas de visibilité, les négociations s'éternisent et on oublie l'intérêt du porteur de projet, qui devrait être au centre. **Où est le biais ?**



Contacts presse :

- Laurent Saint Affre**, président de la FDSEA de l'Aveyron : 06 14 36 52 42
- Marie-Amélie Viargues**, secrétaire générale de la FDSEA de l'Aveyron : 06 78 46 45 06
- Michaël Garrigues**, co-président des Jeunes Agriculteurs Aveyron : 06 47 95 39 31
- Nathalie Puech**, chargée de communication à la FDSEA de l'Aveyron : 07 69 20 22 86